



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

compétences

Question écrite n° 121817

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur la régulation du commerce sur la voie publique. En effet, de nombreuses associations de citoyens soulèvent le problème de l'extension incontrôlée des terrasses de café, restaurants, bars et lieux nocturnes. Les riverains se plaignent soit de nuisances sonores nocturnes, soit de ne pouvoir circuler librement sur l'espace public. Les outils à disposition tels les contraventions de voirie routière, infraction d'exercice illicite du commerce sur la voie publique et contraventions de police se révèlent inadaptées et ne sont pas dissuasives. Les associations d'habitants et de personnes à mobilité réduite attendent des solutions constructives afin que soient respectées les règles d'occupation de l'espace public. C'est pourquoi il aimerait recueillir l'avis du Gouvernement sur cette question et si un groupe de travail réunissant élus, professionnels et associations de citoyens pouvait être constitué pour réfléchir sur les solutions à apporter.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121817

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11903

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)